



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Anti-Seize AS 200 PR en spray, (F)
Code-Nr. 261010

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Adhésifs, mastics (PC1).

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12
Xi; R36
N; R51/53

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

F+ Extrêmement inflammable
Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.



- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs dans des locaux insuffisamment aérés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Risque d'éclatement en chauffant. La interne pression augmente dans les récipients fermés.
Dans la chambre externe il y a un propulseur extrêmement inflammable (propane, butane).

3. Composition/informations sur les composants

Description

Mélange d'épaississant anorganique dans de l'huile synthétique avec additifs.

Boîte de deux chambre:

Chambre interne (décharge):

Chambre extérieure:

Propane/butane gaz propulseur

Propane/butane gaz propulseur.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
106-97-8	203-448-7	butane	< 2	F+ R12
7440-50-8	231-159-6	Cuivre	< 5	R10
7620-77-1	231-536-5	12-hydroxystéarate de lithium	< 5	Xi 36/38
7429-90-5		aluminium en poudre (stabilisée)	< 5	F,R11-15
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	< 5	N R50-53
74-98-6	200-827-9	propane	< 2	F+ R12
1305-62-0	215-137-3	dihydroxyde de calcium	< 10	Xi R 38-41

4. Premiers secours

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de métal

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NO_x)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emmagasinement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Température de stockage recommandée : température ambiante

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1305-62-0	dihydroxyde de calcium	8 heures	5		

Remarques complémentaires

Die nationalen und lokalen gesetzlichen Vorschriften sind zu beachten.

Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

Protection des mains

Angaben zum Handschuhmaterial [Art/Typ, Dicke, Durchdringungszeit/Tragedauer, Benetzungstärke]:

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Protection de la peau

vêtement de protection léger, antistatique

Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les aerosoles.

Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat
pâteux

Couleur
gris

Odeur
odeur d'huile minérale

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	< 0 °C				
Inflammation à l'état gazeux					non déterminé
Température d'inflammation					non déterminé
Limite inférieure d'explosibilité					non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité					non déterminé



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Pression de vapeur	5,5 hPa	20 °C			
Densité	1,2 g/cm ³	20 °C		DIN 51757	substance active
Solubilité dans l'eau					insoluble

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Matières à éviter

Réagit au contact de l'oxygène.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
oxydes d'azote (NO_x)

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion				non déterminé
DL50 aiguë par contact avec la peau				non déterminé
CL50 aiguë par inhalation				non déterminé
Irritation de la peau				non déterminé
Irritation des yeux				non déterminé
Sensibilisation de la peau				non déterminé

Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.



12. Informations écologiques

Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
12 01 12*	déchets de cires et graisses
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), Code de classification: 5F

Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS (zinc oxide), 2.1, MARINE POLLUTANT

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 10 Inflammable.

R 11 Facilement inflammable.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.